

leurs serciteurs, et les consuls et agents consulaires ; les touristes, les marchands, les hommes de sciences et les étudiants, qui seront porteurs de certificats d'identité, énonçant leur occupation ainsi que leur but en venant au Canada, ou d'autres semblables documents délivrés par le gouvernement chinois.

Je signale cette disposition parce que j'ai lieu de croire que beaucoup de gens de cette partie-ci du pays pensent que cette loi s'applique à tous les Chinois qui s'introduisent au Canada. Le fait est que la loi ne s'applique pas à la bonne classe des Chinois possédant un capital et se proposant de se livrer aux affaires pour leur propre compte.

Une autre forte objection à l'immigration des Chinois est que ceux-ci ne s'établissent pas sur les terres, non plus qu'ils ajoutent à leur productivité. Les seuls travaux agricoles qu'ils accomplissent sont ceux de la culture de jardins potagers en dehors des villes et on peut les classer dans la catégorie des parasites qui vivent aux dépens de la population du pays. Ils travaillent durant un certain nombre d'années sans dépenser beaucoup d'argent au Canada, et lorsqu'ils ont accumulé un montant suffisant pour retourner en Chine, ils le font, et d'autres viennent les remplacer.

Je ne crois pas que l'on doive craindre à présent d'incommoder la population de la Colombie Anglaise en prohibant absolument, pourrais-je presque dire, l'entrée du Canada aux Chinois. Nous en avons toute une quantité dans la province maintenant, et nous avons toujours un grand nombre d'autres immigrants disposés à les remplacer dès qu'ils sauront que ces Chinois sont empêchés de leur faire concurrence. Je pense qu'il serait beaucoup plus désirable, comme l'a fait remarquer l'honorable député de Saskatchewan (M. Davis) d'avoir dans tout ce pays des gens comme les Galiciens et autres de ce caractère, plutôt que des Chinois, pour remplir les fonctions de domestiques dans nos maisons.

Je ne place nullement les Japonais dans la même catégorie que les Chinois. Les Japonais, je crois, sont d'une nature moins revêche, et s'assimilent beaucoup plus facilement à la population européenne que ne peuvent jamais le faire les Chinois. Les Chinois sont beaucoup trop conservateurs dans leurs idées et leurs opinions pour adopter jamais les us et coutumes de la population européenne. Ils ne se donneront pas la peine d'étudier nos institutions, et ils seront parfaitement satisfaits de venir vivre en ce pays comme ils ont toujours vécu, sans chercher à améliorer leur condition plus qu'ils ne sont naturellement obligés de le faire par suite du travail auquel ils se livrent.

Relativement à l'industrie minière à la Colombie Anglaise, dans laquelle ils se sont montrés bons élèves, nous en avons vu arriver un grand nombre lors du premier élan, c'est-à-dire au début de l'exploitation des mines à la Colombie Anglaise. Certains rapports de cette province constatent que vers

1860 il y en avait jusqu'à 3,000 à Yale, et l'on mentionne qu'un grand nombre de ces Chinois sont retournés dans leur pays en emportant des sommes variant de \$2,000 à \$4,000.

Ces Chinois ne s'éloignent jamais dans la contrée pour y trouver de nouvelles terres en vue de s'y établir mais nous les voyons toujours à la suite des blancs, parcourir les sentiers battus. Ils ne contribuent pas à l'établissement et au développement du pays.

J'ai été bien aise d'entendre la déclaration que le très honorable chef du gouvernement a faite sur cette question cette après-midi. Les députés de la Colombie Anglaise siégeant à la droite, qui insistent depuis quelque temps auprès du gouvernement à ce sujet, ont été heureux d'entendre le chef du gouvernement émettre l'opinion qu'il a exprimée en cette Chambre aujourd'hui, et j'espère qu'il en résultera notre obtention de la législation qui fait l'objet de nos vœux.

Quant à l'immigration du Nord-Ouest, je ne puis dire que je sois fort au fait de ce qui concerne les gens en question. En me rendant à Ottawa au commencement de la session, j'ai vu un certain nombre de Doukhobortes à Winnipeg et à d'autres endroits le long de la voie ferrée, et ils m'ont fait certainement l'impression d'être des colons d'un caractère fort excellent. Ils paraissent être des gens robustes et vigoureux, capables de contribuer beaucoup à l'établissement et au développement des régions incultes de notre pays des prairies.

Je pourrais presque dire que c'est une suite à l'égard de gens de cette espèce, de discuter la question de leur immigration simultanément avec la question chinoise. Ce dont nous avons besoin, comme l'a dit cette après-midi, l'honorable ministre de l'Intérieur, c'est une classe de gens qui se répandront dans la contrée pour vivre sur les terres, et créer ainsi aux marchands et aux négociants de ce pays un marché pour leurs articles de commerce. La grande tendance de la population en tout pays, à présent, surtout dans les anciennes contrées, consiste à abandonner la terre pour s'entasser dans les villes. Or, si nous pouvions assurer à ce pays une classe d'immigrants disposés à aller se fixer sur les terres et à créer une population de cultivateurs, voilà qui favorisera le marchand et le négociant du pays. Ces gens-là formeront un noyau, et au temps voulu, je crois, on les verra pénétrés du désir de ressembler à la population au milieu de laquelle ils demeurent, et d'adopter les us et coutumes de la contrée.

M. A. McNEILL (Bruce-nord) : Je n'entends pas retenir la Chambre plus que quelques instants au sujet de cette question.

D'abord, j'ai fort regretté, cette après-midi, de voir mon très honorable ami, le chef du gouvernement, se lever pour répondre à mon honorable ami, le député de Victoria (M. Prior) sur le ton qu'il a jugé bon d'adopter.